

BURKINA FASO

Nations Unies



Unité- Progrès- Justice

SOIXANTE -SEIZIEME SESSION OG  
NATIONS UNIES

-----0-----0-----

**ET INTERNATIONAL**

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

**Monsieur Wendpanga Jean Didier RAMDE**

*Premier Conseiller*

New York, le 08 octobre 2021

(Vérifier au prononcé)

Madame la Présidente,

La délégation du Burkina Faso vous félicite

laquelle vous dirigez nos travaux et prend note avec satisfaction

du rapport A/76/235 du Secrétaire général des Nations Unies

intitulé « *Le droit à la santé et à la vie* ».

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par

le Royaume du Maroc au nom du Groupe Africain et par la

du Mouvement des non

Alignés, et voudrait faire quelques observations à titre national.

Madame la Présidente,

Les facteurs qui

aussi bien

au

rendent improbables

C'est pourquoi ma délégation se félicite du fait que malgré les

nouvelles contraintes imposées par la pandémie de la COVID-

19, les Nations Unies aient pu poursuivre les programmes

avaient le plus

besoin. Cette assistance qui a porté principalement sur le renforcement des institutions judiciaires, administratives et politiques a permis dans de nombreux pays de consolider les , de la responsabilité et de la démocratie.

Madame la Présidente,

Distingués Délégués,

Le Burkina Faso fait face à une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent, aggravée par la pandémie de la COVID-19. En dépit de ces contraintes et, afin de consolider les bases de la

élections couplées, présidentielles et législatives, le 22 novembre 2020.

processus électoral est prévu pour le mois de mai 2022 avec

Celles-ci bénéficieront

des mêm

Madame la Présidente,

Pour que les principes qui fondent l'état de droit trouvent un écho dans son droit interne, le Burkina Faso s'est attelé à mettre en œuvre des mesures visant à garantir à chaque citoyen la pleine jouissance de ses droits et libertés individuels.

Ainsi, afin de renforcer son cadre juridique de protection et de promotion des droits humains, mon pays a procédé à la constitutionnalisation de certains droits économiques, sociaux et culturels, notamment le droit à un logement décent. Dans la même dynamique, il a procédé à l'abolition de la torture et autres pratiques assimilées conformément aux recommandations du Comité contre la torture en confiant son mandat à la Commission nationale des Droits Humains.

Par ailleurs, le Gouvernement a poursuivi et intensifié la formation et la sensibilisation des forces de défense et de sécurité en matière de respect des droits humains et des règles du droit international humanitaire.

re

humains.

Madame la Présidente,

Distingués délégués,

état de droit étant intimement lié à la possibilité

y soit entendue, le Gouvernement a augmenté la dotation

populations vulnérables. Ainsi,

justice, une réforme substantielle a été opérée dans le secteur de

la justice et des droits humains dans le but de renforcer

indépendance de la justice afin de lui permettre de jouer

convenablement sa mission de protecteur des droits et libertés

de toutes les personnes vivant au Burkina Faso.

A cet effet, le Gouvernement a procédé au recrutement

exceptionnel de plus de deux cents magistrats, à la construction

et à de trois nouvelles juridictions et

tablissements pénitentiaires en vue de rapprocher la justice des justiciables et garantir des conditions de détentions respectueuses des droits humains aux détenus

Madame la Présidente,

Sur le plan international, le Burkina Faso a résolument poursuivi ses efforts

internationaux auxquels il a souscrit et dans la coopération avec les mécanismes de promotion et de protection des droits humains.

Pour finir, ma délégation reste convaincue que la réalisation de

il est important que les Nations Unies ainsi que les institutions spécialisées poursuivent leur appui aux Etats et particulièrement aux pays en voie de développement afin de les accompagner

Je vous remercie